

# Quelle place dans le système scolaire belge francophone pour les élèves à besoins spécifiques ?

Annick Comblain

25 avril 2024 – 1<sup>er</sup> Congrès RUCHE



01

# De la reconnaissance d'existence à la reconnaissance de droits



1914

- Classes pour élèves faiblement doués, arriérés ou anormaux



1924

- Certificat d'aptitude à l'éducation des anormaux



1970

- Enseignement spécialisé pour les 3-21 ans encadrés par des équipes paramédicales



1978

- 8 types d'enseignement spécial & normes d'encadrement



**La personne handicapée est un objet d'intérêt**

2006

- Adhésion de la Belgique à la convention de l'ONU



2004

- Enseignement spécial → enseignement spécialisé
- Moyens accordés pour les enfants en intégration



1995

- Les élèves avec handicap physique ou sensoriel peuvent être intégrés de manière permanente dans l'enseignement ordinaire



1986

- Les élèves avec handicap physique ou sensoriel peuvent suivre des cours dans l'enseignement ordinaire



2006

- **Convention relative aux droits des personnes handicapées #COSP**



2009

- Enseignement adapté pour dysphasiques, autistes et polyhandicapés
- Secondaire en alternance



2011

- **Elargissement de l'intégration dans l'enseignement ordinaire à tous les types**



2012

- Pédagogie adaptée pour les enfants avec un handicap physique lourd et une intelligence préservée



**La personne en situation de handicap a des droits**

**Des textes légaux nationaux, régionaux**

**Des résolutions internationales**

2021

- Création des pôles territoriaux



2017

- Accueil et maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental des **élèves à besoins spécifiques**



# Inclusion = un **DROIT**

→ l'inclusion des élèves à besoins spécifiques ne relève pas de la science mais de la morale

*« Lorsqu'une seule personne, qui n'a enfreint aucune loi, se voit néanmoins "exclue" de l'école et de la vie communautaire, alors l'ensemble de notre société est vulnérable »*  
(Stainback & Stainback, 1990)

Inclusion = un indicateur pour évaluer les politiques publiques



Inclusion = inscrite dans les

## Objectifs de développement durable



Objectif 2030 : une éducation inclusive équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous



02

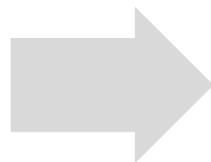
## Un changement de paradigme

Début du 20<sup>ème</sup> siècle

Fin du 20<sup>ème</sup> siècle



progressivement



### Modèle médical

- Caractéristique de l'enseignement spécial ségrégatif

### Modèle de la pathologie sociale

- Axé sur les inadaptations scolaires
  - handicap = avant tout une construction sociale
  - handicap = un concept polysémique

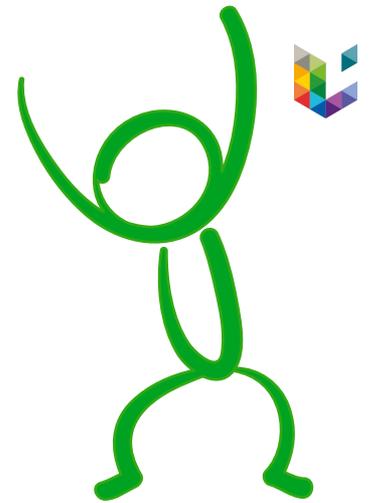
**mais** ces 2 modèles = centrés sur les incapacités des élèves



## Changement de paradigme



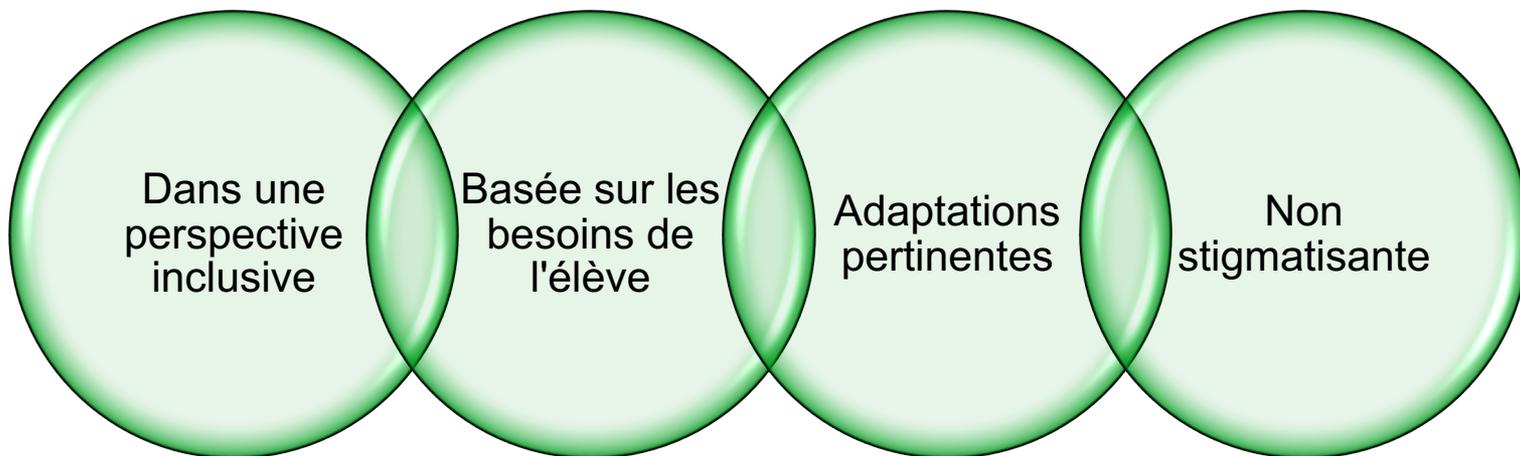
nécessité de **modifier les pratiques** enseignantes afin de favoriser et permettre l'inclusion



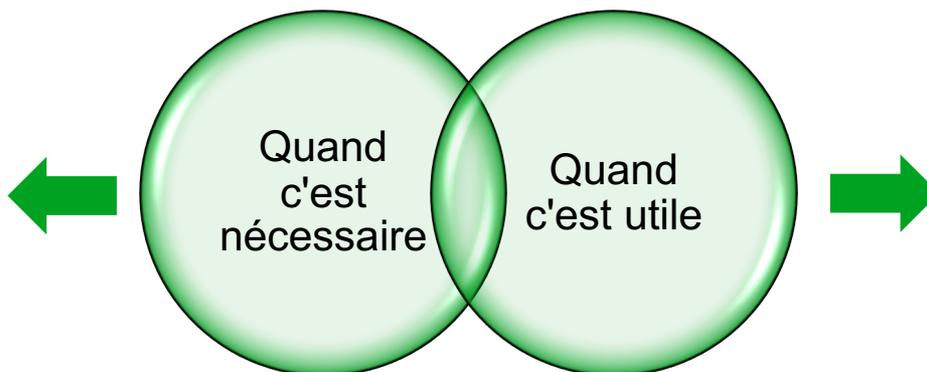
*L'inclusion scolaire ne peut être considérée comme une fin en soi, mais doit plutôt être entendue comme un **moyen novateur** ou **une conception préventive permettant d'éliminer les obstacles à la participation sociale** des personnes handicapées*

(Office des personnes handicapées du Québec)

# L'adaptation de l'enseignement



- En favorisant l'autonomie sans maintenir dans l'assistanat
- En se centrant sur l'élève et non sur les caractéristiques générales



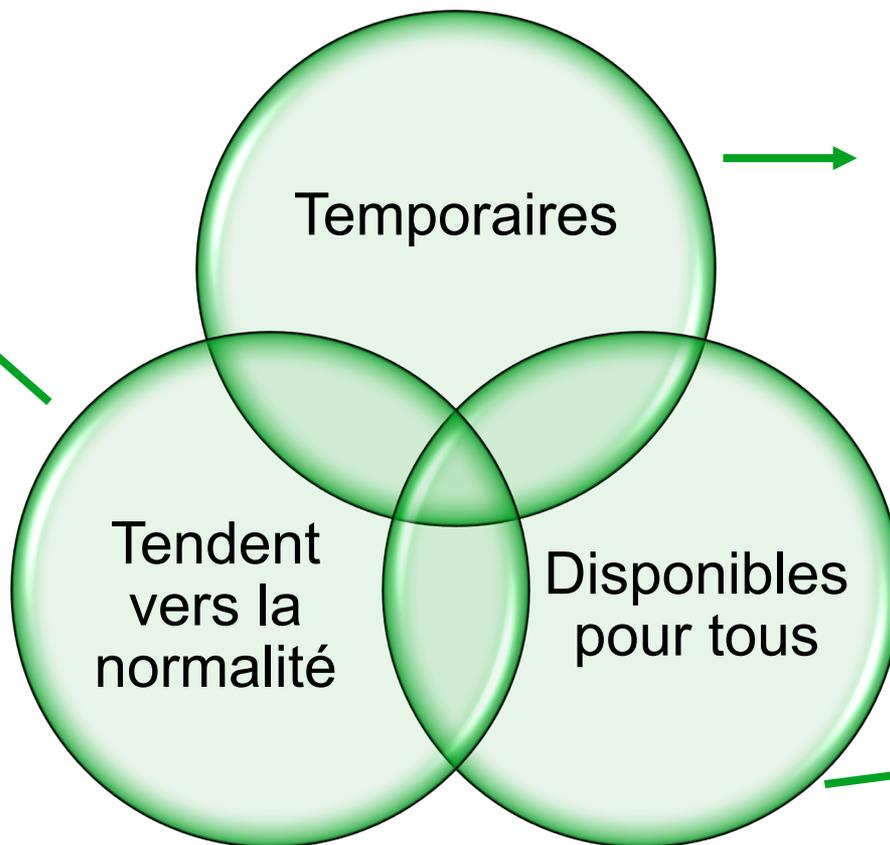
Pour permettre de « propulser » l'élève

# Les aménagements raisonnables



Pas de stigmatisation de l'élève → ressources humaines et matérielles normalisées autant que possible

Ex. : utilisation de jeux différents ou prise en charge en dehors de la classe → sentiments négatifs chez les autres élèves → favorise la stigmatisation



Retrait progressif pour permettre à l'élève de progresser  
(sauf adaptations spécifiques : tablettes, lunettes, etc.)

Disponibles même pour les élèves sans besoins spécifiques

Ex. : un professionnel supplémentaire au sein de la classe



F. BRUX  
EN

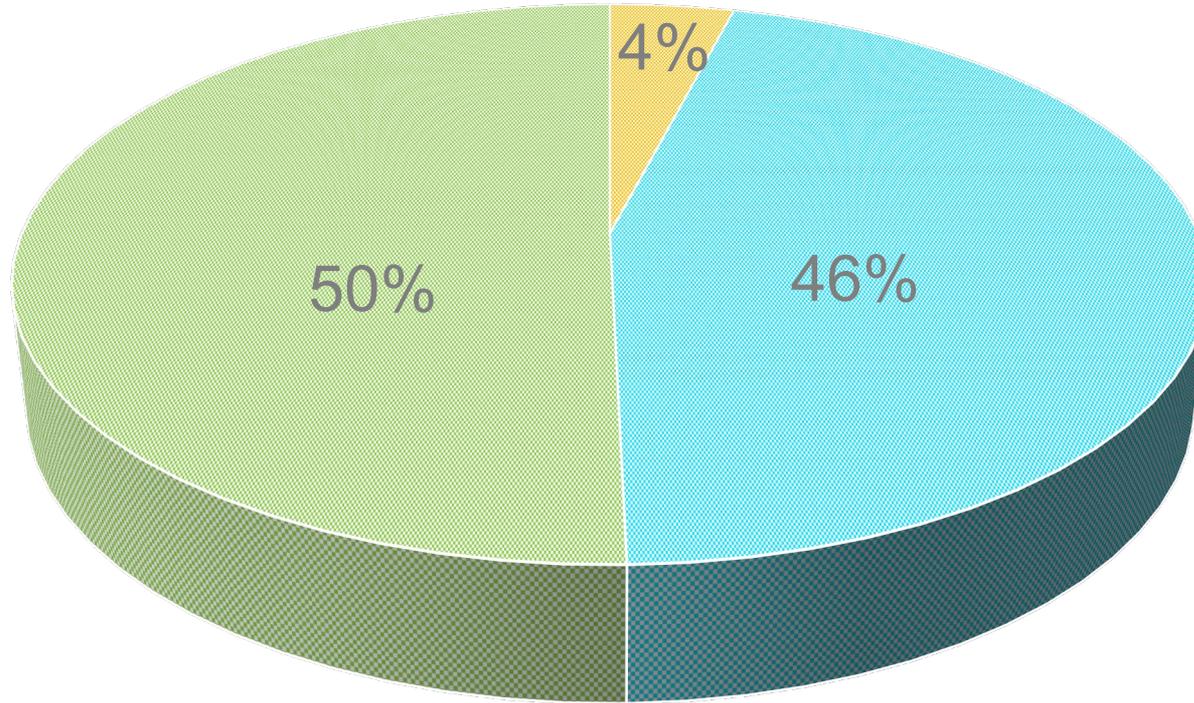
03

## La réalité en Fédération Wallonie-Bruxelles

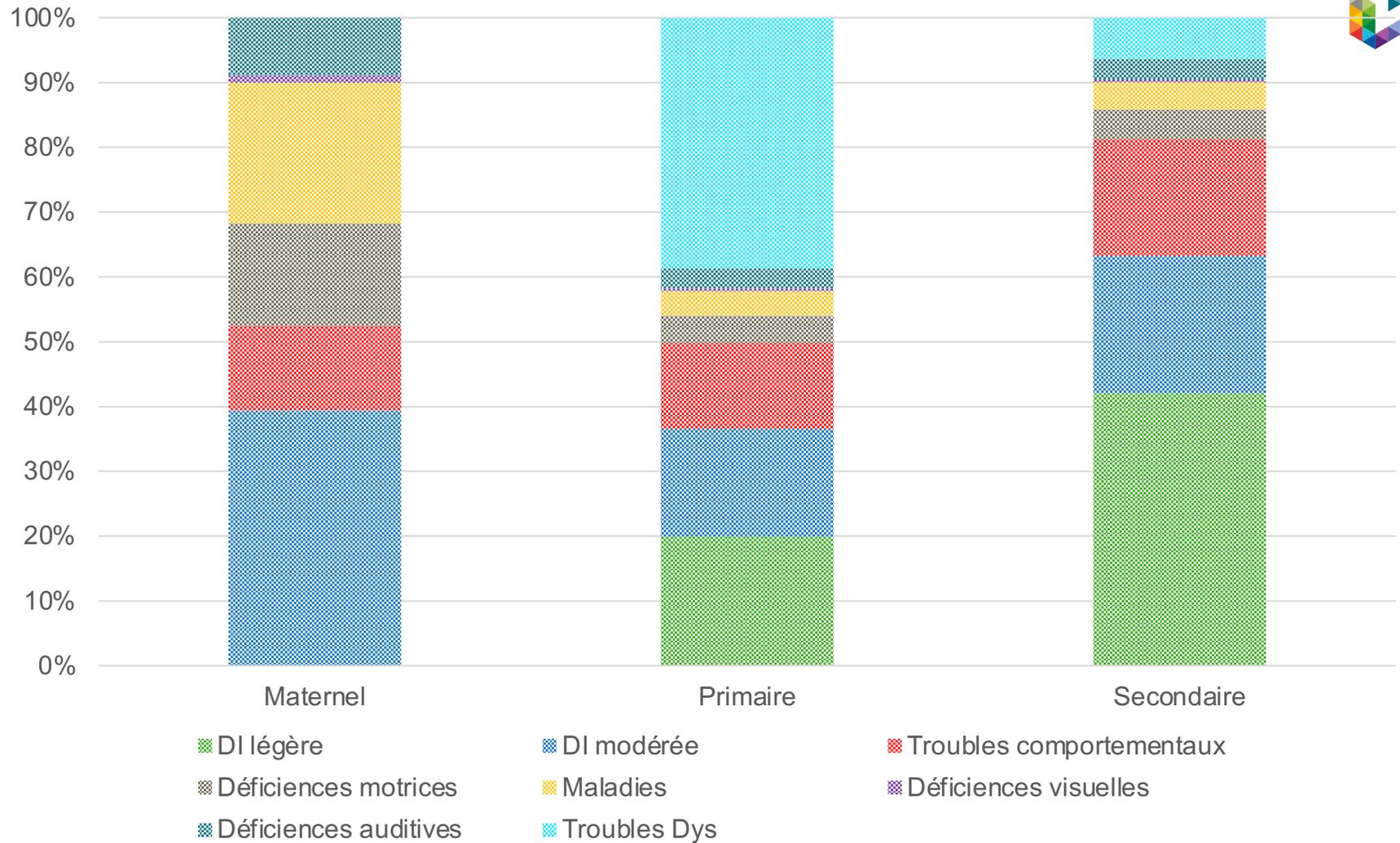
# 36236 élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé



(indicateurs de l'enseignement, 2023)



■ Maternel ■ Primaire ■ Secondaire





Constat : L'enseignement spécialisé malgré sa plus-value :

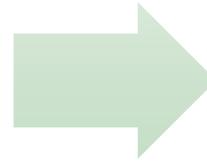
- ratio enseignant/élève + favorable
- fonds alloués + importants

n'atteint pas ses finalités



2017 – Décret  
« Aménagements  
raisonnables »

- Les établissements scolaires doivent proposer un projet d'intégration/inclusion



2021 – Pôles territoriaux

- Soutien aux écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des AR et dans l'intégration des élèves à BS
- Objectif → augmentation progressive de l'inclusion des élèves à BS dans l'enseignement ordinaire

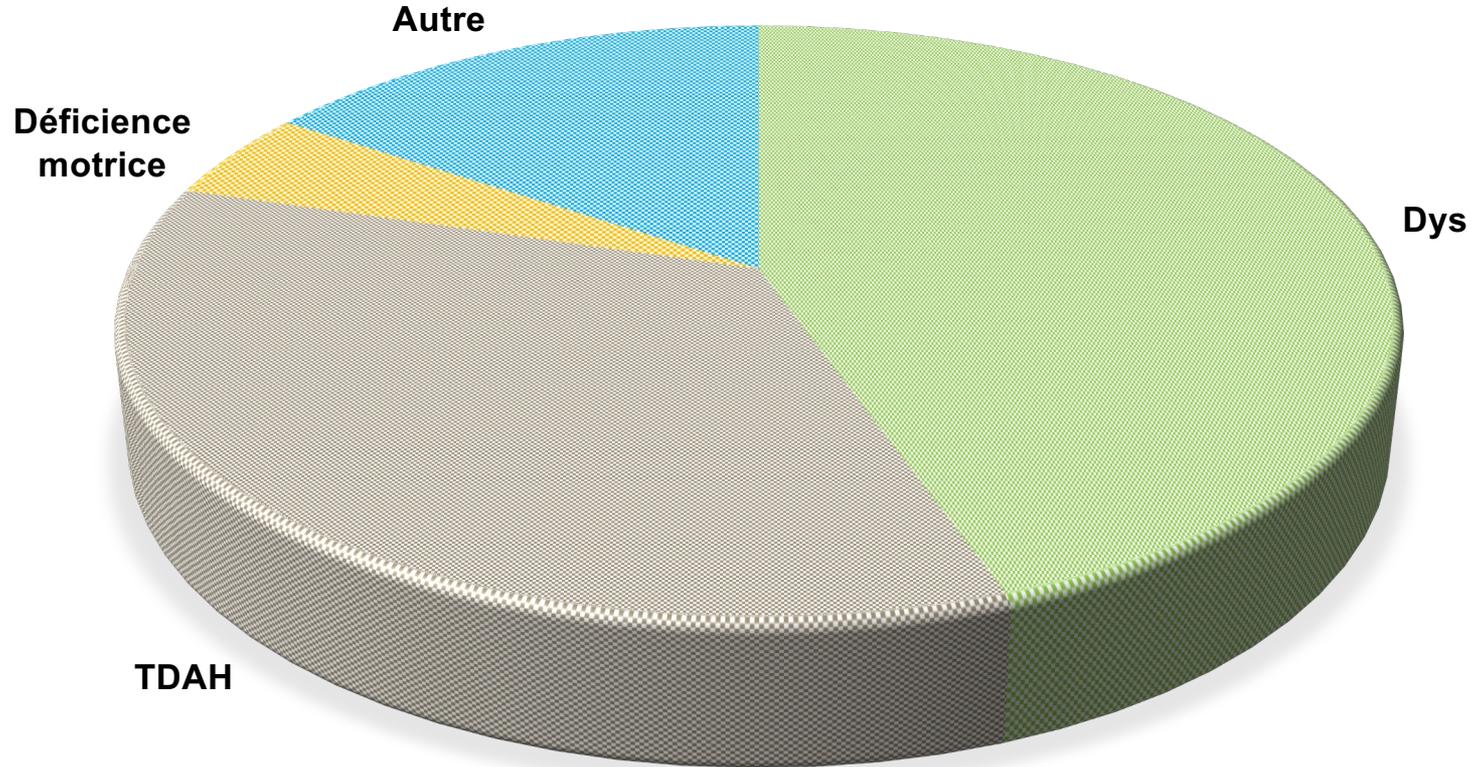


03

## La situation sur le terrain : enquête en Province de Liège

Observations sur le terrain  
Interviews d'enseignants  
.. quelques constats

# Représentation des élèves à BS dans les classes ordinaires





Valeurs et attitudes

Engagement collectif

Accès et groupement

Différenciation

Qualité d'enseignement

Adaptation et  
modification curriculaire

Soutien à l'élève

Législation et  
ressources

Collaboration

Formation

## 10 conditions de l'inclusion

(Tremblay, 2012)

# Valeurs et attitudes



## La théorie

**Vision** et **volonté** forte de la part des acteurs à tous les niveaux du système scolaire véhiculant des valeurs d'**égalité**, d'**équité** et d'**éloge** de la différence

## La loi

L'école doit être inclusive et comporter un projet d'intégration/inclusion

L'équipe éducative de l'établissement d'enseignement ordinaire est libre d'accepter ou de refuser de s'engager dans le projet

Qu'est-ce qui freine les équipes éducatives ?

## La réalité...



Les enseignants se sentent démunis

Les enseignants ont besoin d'aide

Les enseignants ont des difficultés à être disponibles face au besoin d'individualisation

Les enseignants déplorent une charge de travail plus conséquente

Les enseignants craignent un impact de la taille des classes

**Cependant une large majorité des des enseignants interrogés préfèrent ne pas s'exprimer**

## Dans la littérature scientifique on note



De Boer et al. (2011) → la plupart des enseignants ont une attitude neutre ou négative vis-à-vis de l'inclusion des élèves à BS en enseignement ordinaire primaire

Peu voire pas de recherche avec des résultats positifs clairs

### 4 types de variables liées à l'attitude des enseignants (Tremblay, 2015)

#### Le sexe des enseignants

- Les femmes sont en moyenne plus favorables que les hommes

#### L'âge et l'expérience

- Les plus jeunes sont en moyenne plus favorables que les plus âgés

#### La formation sur la scolarisation des élèves à BS

- plus on est formé et plus on est en moyenne favorable à l'école inclusive

#### La gravité de la déficience de l'élève

- Les déficiences graves (TDI) ou les troubles du comportement sont en moyenne moins bien acceptés

# *Engagement collectif*



## La théorie

En relation avec les valeurs

Prend place à tous les niveaux de l'école

## La loi

« L'enseignement à visée inclusive se base sur un protocole qui unit les directions et les centres médicaux des deux établissements ainsi que les parents et l'élève » (FWB, 2012)

## La réalité...



Soutien familial  
plus systématique



Manque de soutien  
familial fréquent

**Exemple** : « *on se bat contre du vent* »

Bruno est en classe à visée inclusive.

Le reste de la fratrie fréquente l'enseignement ordinaire dans cette même école

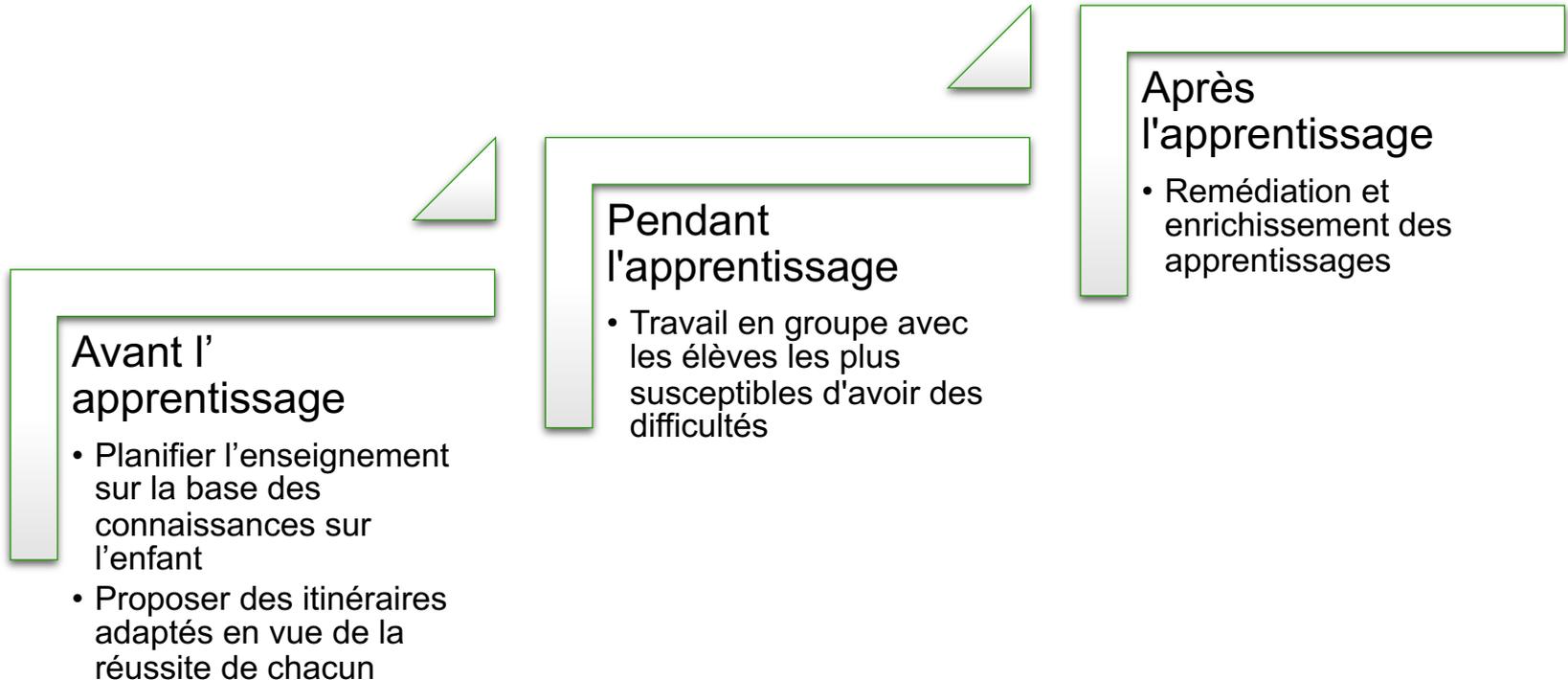
Les parents sont peu présents et fréquentent peu l'école laissant la responsabilité du contact à la fratrie

# La différenciation



## La théorie

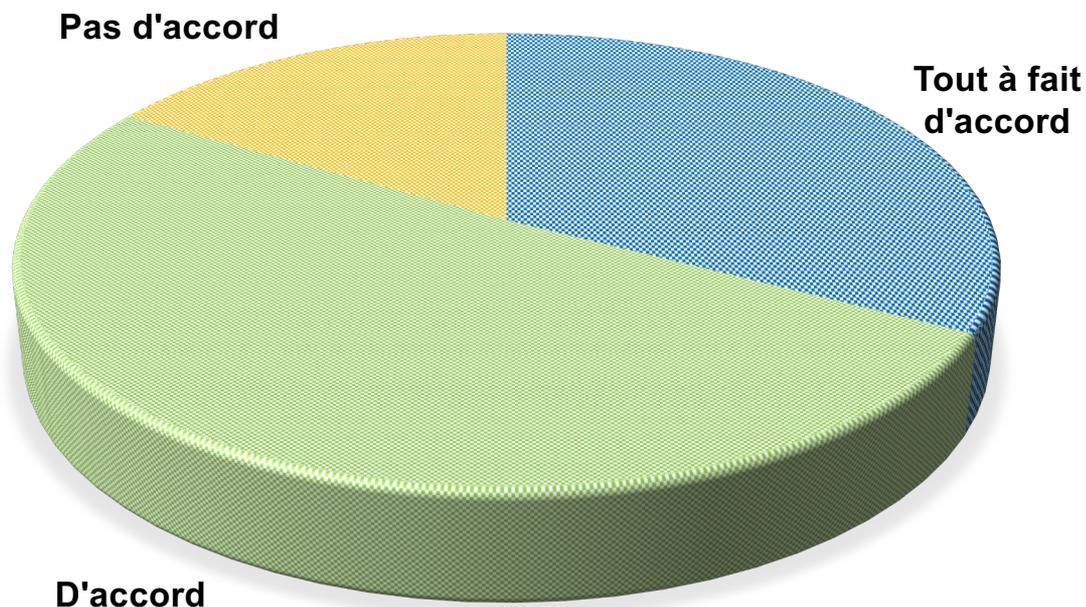
Proposer une variété d'activités et de modes de présentation



# La réalité...



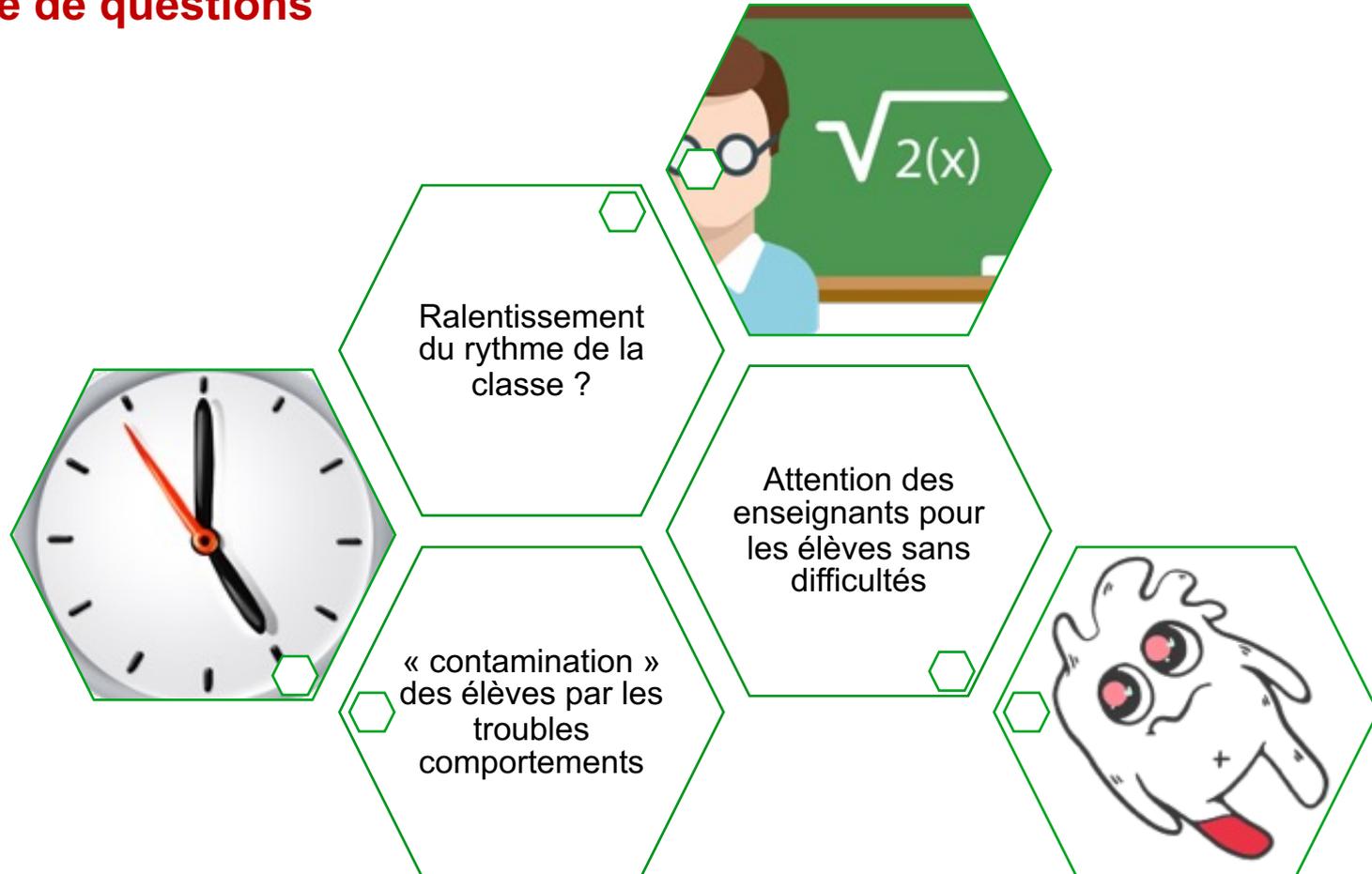
quand on interroge les enseignants sur la nécessité de différenciation des élèves à besoins spécifiques (travail et outils)



# Effets sur les élèves sans besoins spécifiques ?



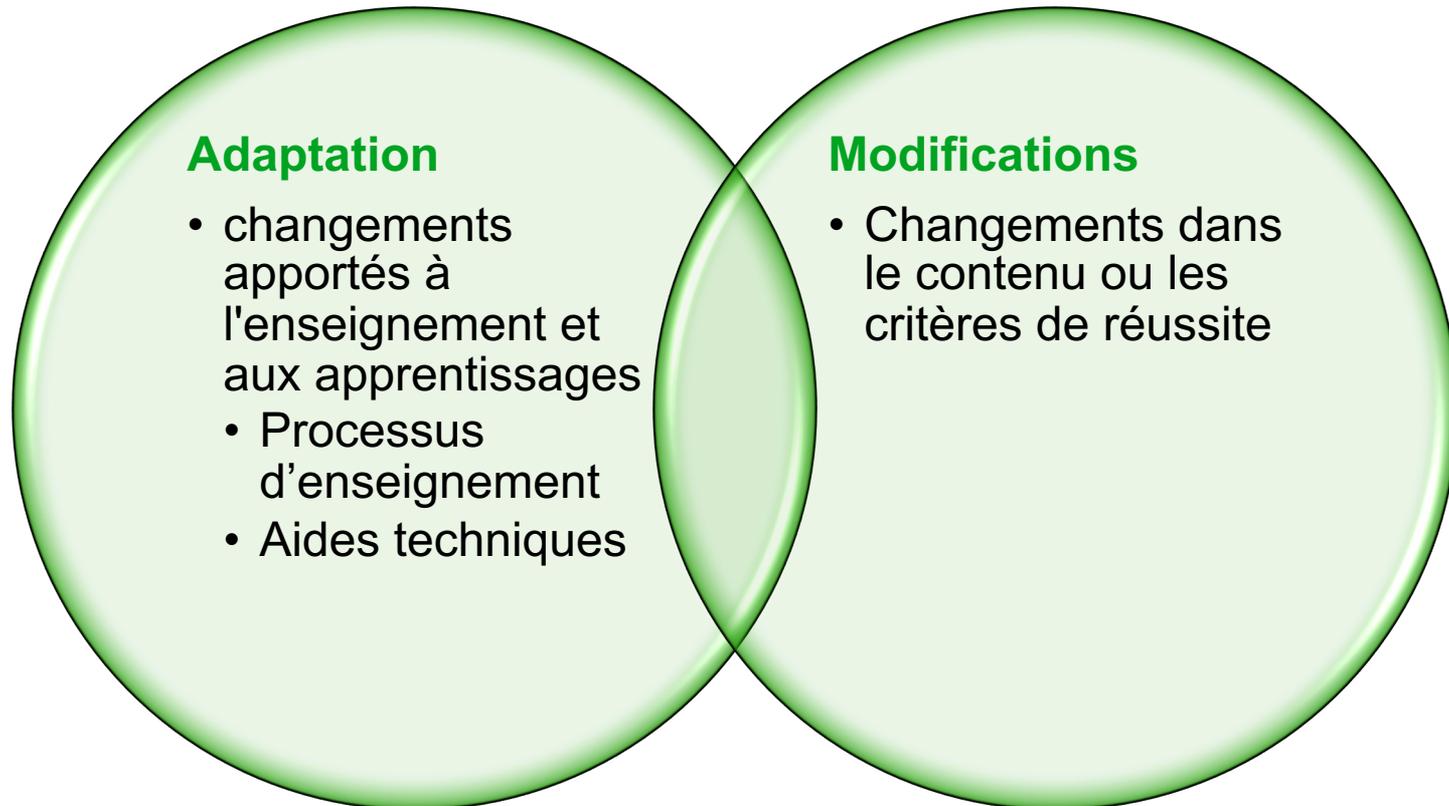
## Une série de questions



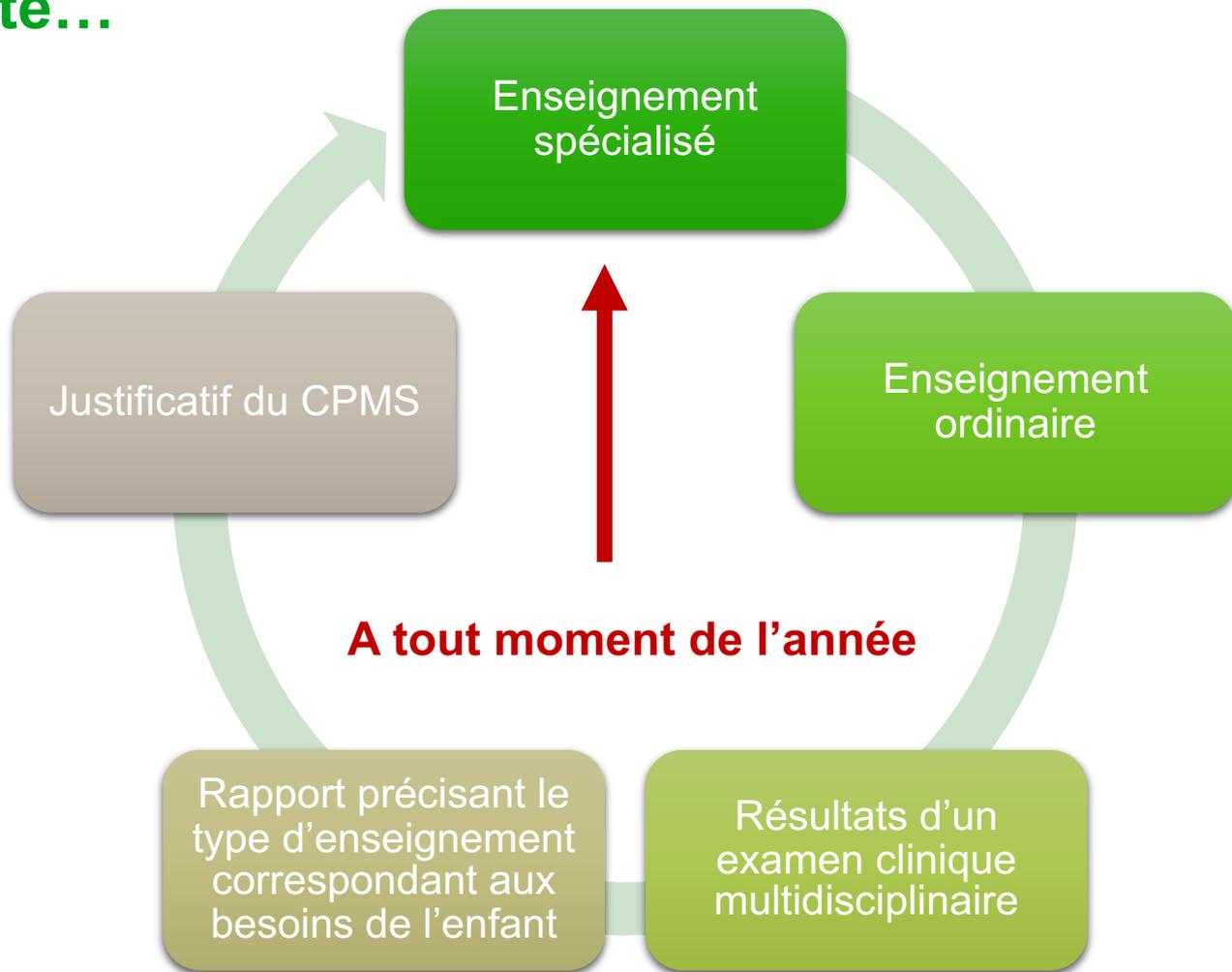
# Adaptation et modification curriculaires



## La théorie



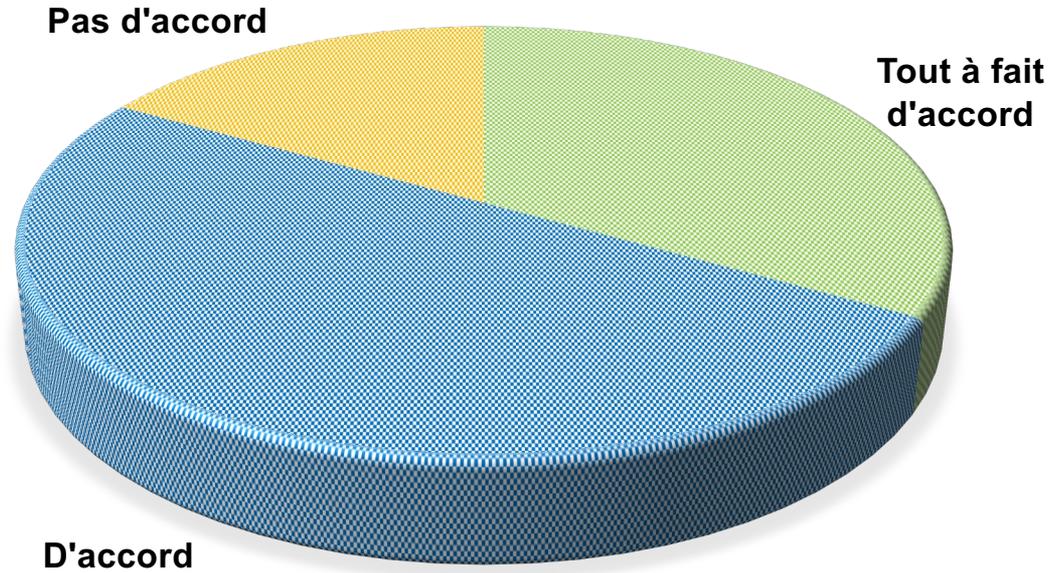
# La réalité...



# La formation



A la question sur le manque de formation initiale des encadrants sur les troubles présentés par les élèves

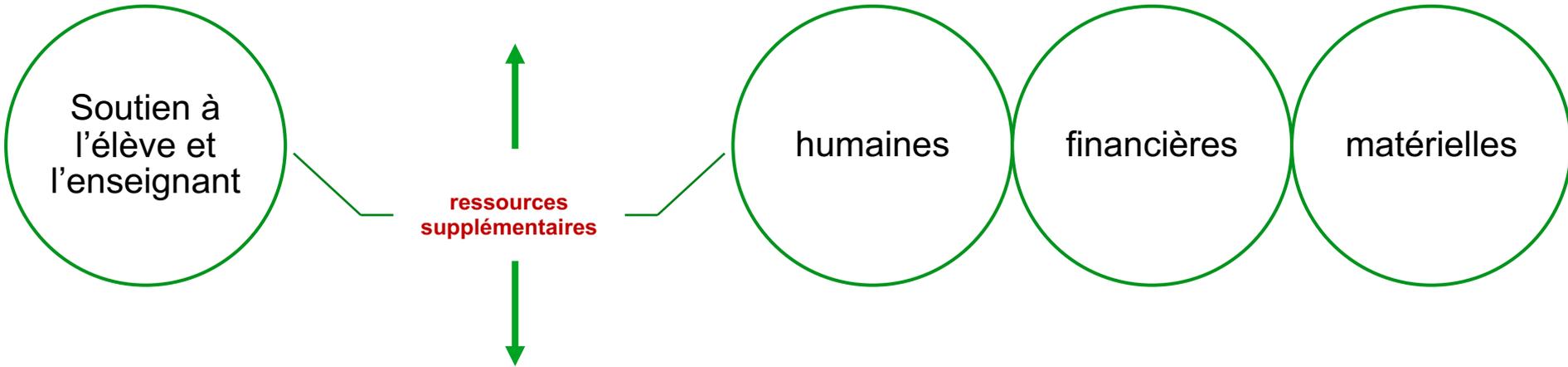


# Législation et ressources



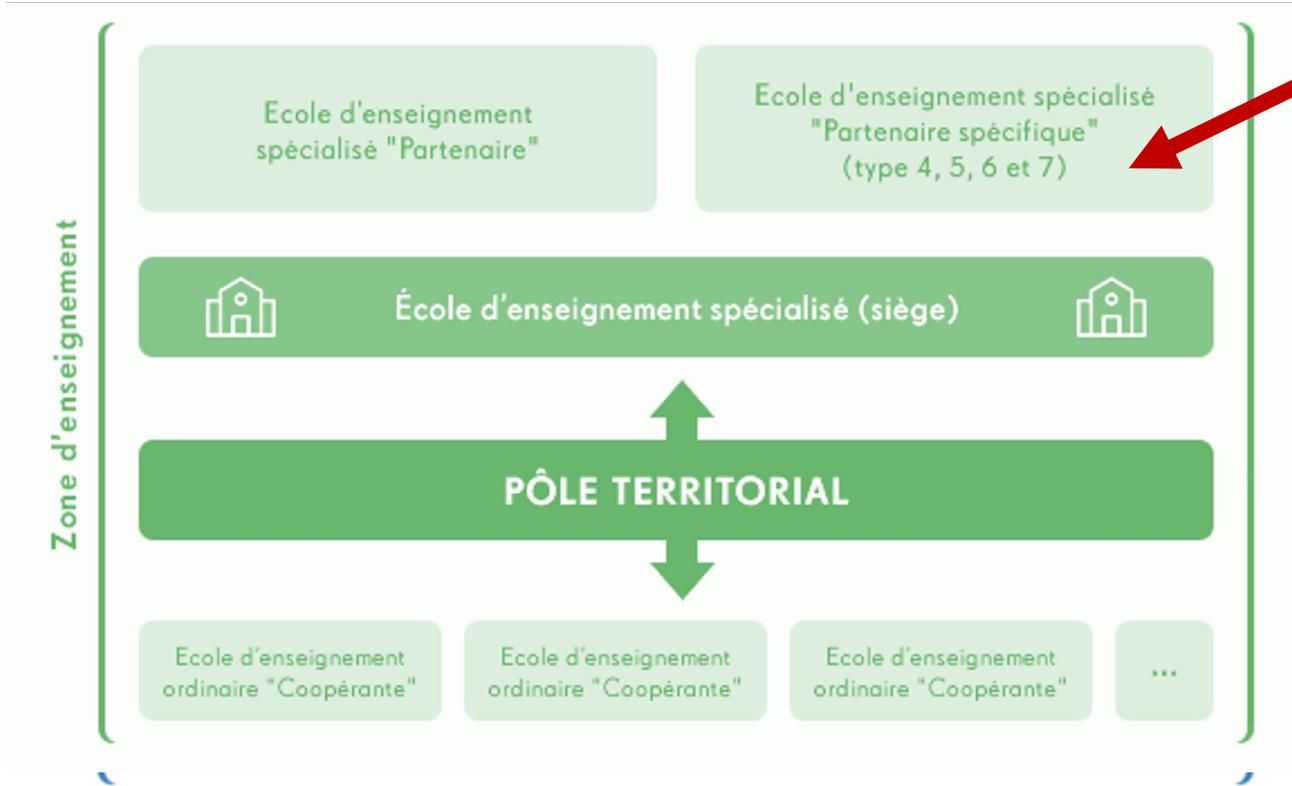
Déterminées **au sein de chaque pays** par des législations visant :

- la reconnaissance du droit à l'inclusion
- la spécification des dispositifs pour attribuer les ressources



Nécessite **au sein des écoles** une (ré)organisation des ressources :

- Humaines
- Locaux
- Formations continues





05

**Quels sont les principaux constats ?**



**Un manque de volonté politique**

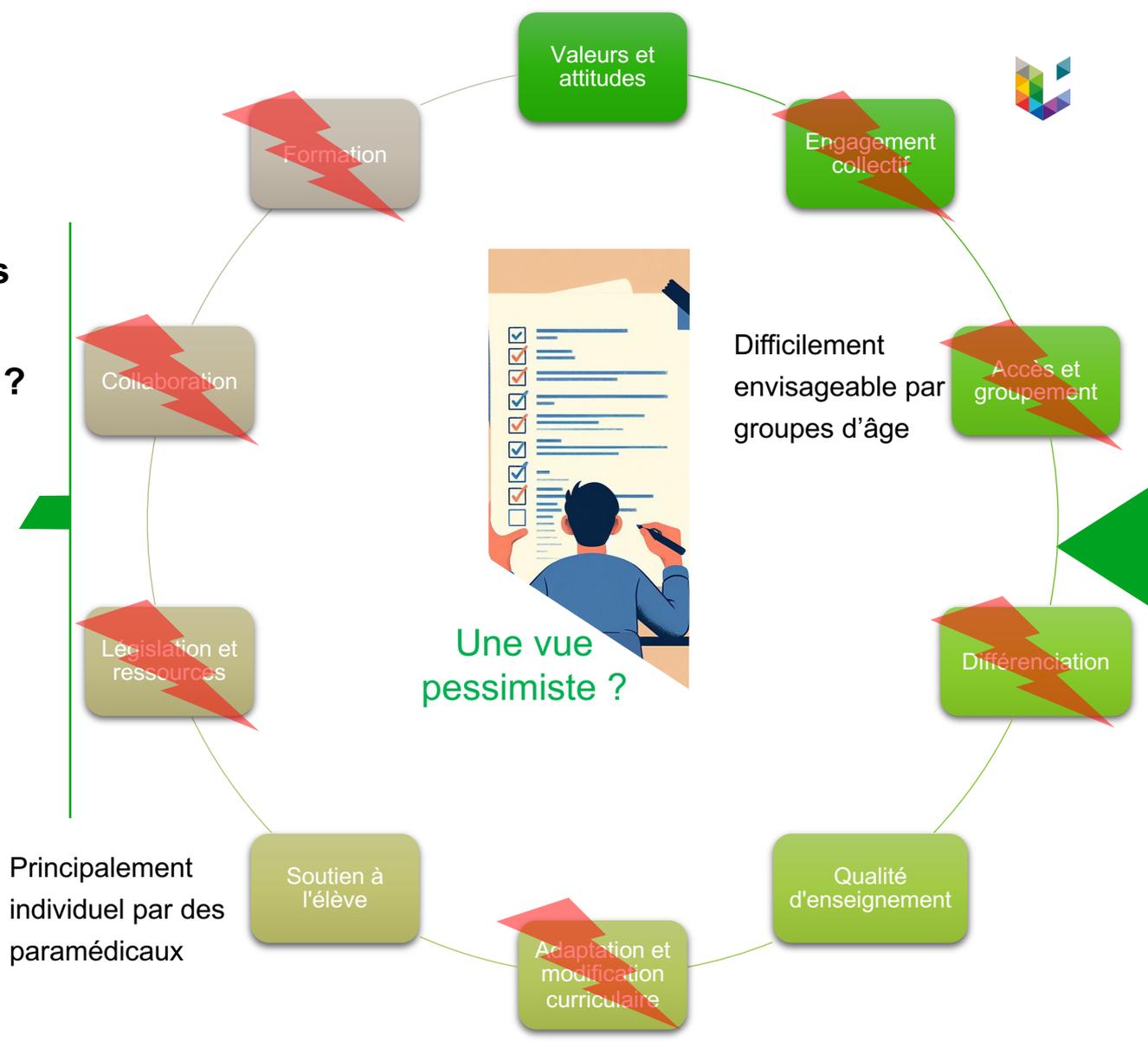
**Un manque de formation des enseignants**

**Un manque de ressources**

**Des comportements discriminatoires des élèves avec un trouble du développement intellectuel (condamnés par la Cour Constitutionnelle)**

**Des conséquences ....**

**Les 10 conditions de l'inclusion sont-elles remplies si on compare les idéaux théoriques et les constats faits sur le terrain ?**





# Il y a des solutions mais le chemin est encore long



## Valeurs, législation et ressources

Associations et groupements de parents, de professionnels, etc.

UNIA

AVIQ



## Engagement collectif

Ecoles avec un projet pédagogique fort

Associations sportives



## Différenciation

La conscience des encadrants de cette nécessité est encourageante



## Enseignement et formation

Un espoir avec la réforme de la formation initiale des enseignants ?



# Bibliographie

## Ressources bibliographiques :

Fédération Wallonie-Bruxelles. Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. (2017). *Pacte pour un Enseignement d'excellence : Avis n°3*. Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lecharlier, S. (2020). Stéphanie LECHARLIER : *Représentations, pratiques déclarées et difficultés des équipes éducatives (enseignants, logopèdes, directions, psychologues) qui suivent les enfants en intégration scolaire* Mémoire de fin de master en Sciences de l'Education. ULiège (RUCHE)

Moore, C., Gilbreath, D., & Maiuri, F. (1998). Educating Students with Disabilities in General Education Classrooms: A Summary of the Research.

Office des personnes handicapées du Québec.  
<https://www.ophq.gouv.qc.ca>

Peltier, G. L. (1997). The effect of inclusion on non-disabled children: A review of the research. *Contemporary Education*, 68(4), 234.

Pirlot, V. (2020). *Quelle est l'efficacité des différents aménagements raisonnables mis en place pour les élèves à besoins spécifiques au sein de l'enseignement primaire ?* Mémoire de fin de master en Sciences de l'Education. ULiège (RUCHE)



Remits, M. (2021). *Le décret relatif aux aménagements raisonnables entré en vigueur en 2018 permet-il de changer les pratiques de classes et de rendre l'enseignement plus inclusif ?* Mémoire de fin de master en Sciences de l'Éducation. ULiège (RUCHE)

Sauvage, M. (2020). *Quelle place le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles donne-t-il aux élèves à besoins spécifiques ?* Mémoire de fin de master en Sciences de l'Éducation. ULiège (RUCHE)

Staub, D., & Peck, C. A. (1995). What Are the Outcomes for Nondisabled Students?. *Educational leadership*, 52(4), 36-40.

Tremblay, P. (2023). *Ecole inclusive*. Conditions et application. Academia l'Harmattan

Tremblay, P. (2012). *Inclusion scolaire : Dispositifs et pratiques pédagogiques*. De Boeck.



 **LIÈGE université**  
**Psychologie, Logopédie**  
**& Sciences de l'Éducation**

Contact : [a.comblain@uliege.be](mailto:a.comblain@uliege.be)

Département de Logopédie

Research Unit for a life-Course perspective on Health & Education - RUCHE –